

ISILOC 50, GRANDE RUE CHARLES DE GAULLE 92600 ASNIERES SUR SEINE 01 47 90 75 75 ASNIERES@GUYHOQUET.COM

BAREME D'HONORAIRES 2023

HONORAIRES DE TRANSACTION

Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur à la charge de l'un ou l'autre voire les deux.

PRIX DU BIEN	HONORAIRES (TTC) Mandats simples	HONORAIRES (TTC) Mandats exclusifs
De 0 € à 350.000 €	7% AVEC UN MINIMUN FORFAITAIRE DE 8.000€	6% AVEC UN MINIMUN FORFAITAIRE DE 8.000ϵ
De 350.001 € à 600.000 €	6%	5%
Supérieur à 600.000 €	5%	4%
Forfait pour un emplace- ment de parking	3.000€	3.000€

HONORAIRES LOCATION

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 modifiée par la loi « ALUR » du 24 mars 2014, le montant TTC imputéau preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à unplafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n°2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement deshonoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier)

HONORAIRES (TTC)	LOCATAIRE (S)	BAILLEUR(S)
Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail	12, 10 ou 8 €/m² suivant la zone	12, 10 ou 8 €/m² suivant la zone
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/sortie	3 €/m²	3 €/m²
Honoraires d'entremise et négociation	-	Offert

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

Forfait tout compris	7% TTC du quittancement mensuel
Garantie de loyers impayés	2,5% TTC du quittancement mensuel

LOCATION IMMOBILIER D'ENTREPRISE : 10% TTC du loyer triennal hors charges VENTE D'UN FOND DE COMMERCE : voir honoraires de vente avec un minimum de 5.000 € TTC.

Le 01/01/2023

L'IMMOBILIER GARANTI